



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU
VENDREDI 9 JUIN 2023

OBJET : Subvention au titre du FEC 2023 (Fonds d'Equipement des Communes)
Délibération n° 2023-044

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VENDREDI NEUF JUIN A DIX NEUF HEURES TRENTE,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 1^{er} juin 2023,
s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE,
Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Danielle BARRAUD, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JOËLLE RICHARD, Thierry BOURREC, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, André EVRARD, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : Mme Corinne LAFFITTAU A MME Isabelle MÉCHIN, M. DIDIER MARTIN A M. Claude POMIES, Mme Evelyne PISSOAT A M. Xavier LAGRAVE, M. Yves Jean CAZABAN A M. Jérémy MARTI, M. Alexandre MARTIN A MME Paulette SAINT-GERMAIN.

EXCUSEES : Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29
Conseillers Municipaux présents : 22
Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 5
Conseillers Municipaux excusés : 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Budget principal de la commune pour l'exercice 2023,
Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant la nécessité aujourd'hui de réaliser des travaux de démolition de la piscine située sur le terrain du camping municipal à Aire sur l'Adour,
Considérant la possibilité pour la commune de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental des Landes, au titre du FEC 2023 (Fonds d'Equipement des Communes) et à hauteur de 11.911,00 euros, pour la réalisation de ces travaux,



Considérant la nécessité désormais pour le Conseil Municipal de délibérer

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'accepter la réalisation de travaux de démolition de la piscine située sur le terrain du camping municipal à Aire sur l'Adour.

Article 2 : d'approuver également le plan prévisionnel de financement afférent à cette opération :

Coût total prévisionnel des travaux de démolition de la piscine située sur le terrain du camping municipal :	19.950,00 euros HT
Subvention sollicitée au titre du Fond d'Equipement des Communes 2023 : (Conseil Départemental des Landes)	11.911,00 euros
Participation communale :	8.039,00 euros
	+ la TVA 3.990,00 euros
	Total 12.029,00 euros

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental des Landes dans le cadre de l'attribution du FEC 2023 (Fonds d'Equipement des Communes).

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 12 juin 2023

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-